



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 568-2023

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **568-2023** a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 6 mars 2023 à 19 h 30.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux de pavage sur la rue de la Rive et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en dix (10) ans.

Peuvent prendre connaissance de ce règlement sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel www.sainteannedesorel.ca et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

Par le MAMH (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation),
le 13 mars 2023.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 15^e jour de mars 2023.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier